



Prix des Metteurs en scène 2015-2016

Règlement

L'originalité de ces Prix, réservés aux auteurs "belges francophones", réside dans le fait qu'ils seront attribués exclusivement par des metteurs en scène. Ils ont pour but d'encourager et de valoriser les écritures dramatiques contemporaines, et aussi de mettre ces écritures en contact direct avec ceux qui sont les plus à même de leur donner vie sur scène.

Conditions et consignes

Le concours est ouvert à tout auteur de la Fédération Wallonie-Bruxelles (soit qu'il en est issu, soit qu'il y réside et y exerce ses principales activités depuis au moins un an) qui enverra **une** pièce de théâtre originale écrite en français (pas de traduction ni d'adaptation), terminée après le 1^{er} janvier 2013, jamais montée professionnellement en Belgique et dont les droits sont libres pour la Belgique et la France. Un même auteur ne pourra présenter qu'un seul texte et un même texte ne pourra être présenté à plusieurs éditions des Prix.

Modalités d'envoi

Les auteurs participants devront envoyer leur pièce au CED-WB, sous format Word, à l'adresse concours@ced-wb.be (y compris pour les textes déjà publiés).

Le titre de la pièce, le nom de l'auteur et la date de fin d'écriture doivent figurer sur la première page du texte qui devra également être paginé.

Un accusé de réception sera envoyé.

Composition des jurys

Deux jurys seront constitués. Le premier sera composé de metteurs en scène travaillant "en Belgique", le second de metteurs en scène "hors Belgique".

Les membres des jurys ne pourront soumettre de texte.

Les organisateurs transmettront les textes de manière anonyme aux membres des jurys.

Composition du pré-jury

Un pré-jury, chargé de présélectionner les textes en lice, pourra être constitué si le nombre de candidats s'avère supérieur à 12. Il comprendra des metteurs en scène et des membres du comité de lecture du CED-WB. Il sera constitué par le CED-WB.

Prix

Chaque jury accordera un prix et éventuellement des "mentions spéciales" qui pourront être valorisées par les auteurs dans la promotion de leur pièce.

L'auteur primé par le jury "en Belgique" recevra une bourse CED-WB d'un montant de 1.250 €.

L'auteur primé par le jury "hors Belgique" recevra une bourse CED-WB d'un montant de 1.250 €.

En outre, un minimum de 200 exemplaires de chacune des pièces primées sera acquis par le CED-WB et/ou ses partenaires en vue d'une diffusion dans les milieux littéraires et théâtraux en Belgique et à l'étranger. Si le texte n'est pas édité et si l'auteur ne trouve pas d'éditeur dans les trois mois suivant l'annonce des Prix, le CED-WB éditera une brochure hors commerce dudit texte (éventuellement avec un partenaire).

Planning pour les Prix 2015-2016

- Les textes devront être rentrés pour le **3 novembre 2015**.

Si nécessaire, un pré-jury établira une sélection.

- Le jury "en Belgique" se réunira en janvier 2016. Les membres du jury "hors Belgique" voteront par correspondance en janvier 2016.

Remarques particulières

- Le CED-WB pourra s'associer à d'autres partenaires, pour financer d'autres prix et prolongements.

- Les jurys et le pré-jury ne seront pas tenus de commenter et/ou argumenter leurs décisions.

- En cas de litige, et après avoir entendu les parties, le bureau du CED-WB tranchera sans appel.

- Les participants s'engageront par écrit à accepter et respecter le présent règlement.

- En accord avec les jurys, les organisateurs pourront décider de ne pas attribuer de prix, sans avoir à se justifier publiquement.

- Les deux prix (jurys "en Belgique" et "hors Belgique") sont cumulables.

- Les "mentions spéciales" n'entraînent pas automatiquement de suivi. Cependant, des propositions de prolongements pourront être faites en fonction des moyens disponibles et/ou des partenaires qui pourraient se présenter.

Secrétariat des Prix

Le secrétariat des Prix est géré par :

- Vincent Romain, coordinateur

- Marie Alaimo, gestionnaire administrative



Centre des Ecritures Dramatiques Wallonie-Bruxelles - Asbl
19 Place de La Hestre (Espace culturel provincial)
B-7170 Manage – Belgique
+32 (0)64 23 78 40
info@ced-wb.be www.ced-wb.be